

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**PEAC 2019 :  
CONVENTION AVEC MARINE BLANDIN DANS LE  
CADRE DES ATELIERS BANDE DESSINEE**

Direction Proximité – Culture  
LP / LRM  
N° 2019-D-440

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,

VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée entre l'auteure de bande dessinée Marine BLANDIN domiciliée 2 rue Léonard Jarraud à Angoulême, et GrandAngoulême.

**Article 2** – De juin 2019 à juin 2020, la convention prévoit l'intervention de Marine BLANDIN dans le cadre d'un cycle d'ateliers bande dessinée, mené auprès d'une classe de CP de l'école Uderzo d'Angoulême, d'une classe de CM1-CM2 de l'école des Frères Chabasse de Bouëx et d'une classe de CP de l'école Alphonse Daudet de Fléac.

**Article 3** – GrandAngoulême prendra en charge les frais d'interventions pédagogiques soit :

- 8 h d'interventions pour les trois classes, soit 24 heures à 55 € de l'heure : 1 320 €,
- 8 h de préparation de l'artiste en amont de ses interventions avec le jeune public à 55 € de l'heure : 440 €.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 7/11/19  
Publié ou notifié,  
Le 7/11/19

Angoulême, le 7 novembre 2019